



---

## COMMUNE DE SAVIESE

### Conseil communal

---

## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 5 février 2020

---

Pour des raisons de sécurité routière, le Conseil communal a décidé de ne pas délivrer l'autorisation d'exploiter à Mme Feride Hança pour la nouvelle enseigne « Istanbul Pizza Kebab », sise sur la parcelle no 3647, à la rue de St-Germain 20.

Le Conseil communal a délivré l'autorisation d'exploiter à Mme Céline Solliard pour la nouvelle enseigne « Terroir saviésan », sise sur les parcelles nos 8556, 8586, 8585 et 8484, à la route de Savièse 1H.

Le Conseil communal a validé un concept de mobilité. Ce concept de mobilité déterminera les mesures à mettre en œuvre pour maîtriser la mobilité à l'échelle communale, pour promouvoir la cohabitation entre les véhicules individuels motorisés, les transports publics et la mobilité douce.

Le Conseil communal a donné son accord pour poser, aux frais d'Oiken, une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du futur bâtiment des travaux publics.

Le Conseil communal a retenu la variante minimale pour le concept global de rénovation pour Moréchon 1, en ajoutant l'accessibilité pour les deux bâtiments. Le Conseil communal soumettra à la décision de la prochaine assemblée primaire de juin 2020 un crédit d'engagement estimé à CHF 6 millions pour l'ensemble des travaux de rénovation à réaliser pour Moréchon 1, y compris l'accessibilité aux deux bâtiments.

Le Conseil communal a donné son accord pour mandater le bureau Pacte 3F, afin d'établir avec la commission tourisme, la stratégie touristique et le règlement des taxes touristiques pour la Commune de Savièse.

Le Conseil communal n'a pas répondu favorablement à la demande de l'association de l'école du Hêtre, n'ayant pas de locaux communaux à disposition pour accueillir son école.

Le Conseil communal a validé la proposition du groupe socialiste en nommant Mme Paulette Jollien, membre de la commission arts, culture et patrimoine, nomination valable jusqu'à la fin de la présente législature, soit au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Jacques-Roland Varone, démissionnaire.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Riva-Marquis-Niclas le remplacement du système d'éclairage basse-tension de la Maison de culture.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Prolabo Sàrl, un diagnostic initial des polluants pour le complexe scolaire de Moréchon 1.

Le Conseil communal a adjugé les études pour la mise en conformité parasismique des bâtiments du Cycle et du Primaire à SD Ingénierie Dénériaz & Pralong Sion SA.

Le Conseil communal a validé comme tel le dossier d'homologation de l'itinéraire cyclosporitif prioritaire Vuisse – col du Sanetsch, via Chandolin.

Le Conseil communal a accepté la reprise du consortage « La Sionne » qui est effective avant la prochaine mise en charge des conduites d'eau d'irrigation.

Le Conseil communal a pris note de la décision de Mme Solange Kalbermatten de faire valoir son droit à une retraite anticipée avec effet au 31 août 2020